

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°040/2024

Objet : 2024-18 contrat pour l'utilisation de la solution DOMINO, ses différents modules et le portail famille avec la société Abelium Collectivités

Le Maire de Manduel

Vu le Code de la commande publique notamment l'article L. 2122-1 relatif aux marchés marché sans publicité ni mise en concurrence préalables;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des contrats, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune ;

Considérant que certains services - le service scolaire et l'établissement d'accueil du jeune enfant "Les Calinous" - ont recours à un logiciel de gestion des dossiers enfants et de leurs familles appelé Domino, notamment en ce qui concerne le publipostage, mais aussi le portail famille ;

Considérant la nécessité pour les services de disposer de ces outils informatiques ;

Décide

Article 1^{er} : De signer un contrat avec la société Abelium Collectivités, dont le siège social est situé 4, rue du clos de l'ouche, 35730 PLEURTUIT (SIRET 421 720 244 00050) pour un montant annuel révisable de 2 940.75 € HT soit 3 528.90 € TTC au titre de l'année 2025.

Article 2 : Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une période initiale d'un an jusqu'au 31 décembre 2025 ; puis sera renouvelable tacitement 3 fois pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2028. La ville pourra résilier à tout moment avec un préavis de 3 mois.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Manduel, le **14 OCT. 2024**

Publiée :

15 OCT. 2024

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

